

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,  
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 55 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

**RAPPORT N° 210707-09-TOU-**

**STATION DU SOMPORT : TARIFS POUR LA SAISON D'HIVER 2021-2022**

Mme ALTHAPÉ expose :

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son titre IV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Canton d'Accous, en date du 10 octobre 1987 créant la Régie d'Exploitation du Somport,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1994 autorisant la création de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, au 1<sup>er</sup> janvier 1995, continuité du SIVOM d'Accous,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes des vallées d'Aspe et de Barétous, de Josbaig et du Piémont Oloronais,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017 portant changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, qui devient Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE**, pour la saison 2021-2022, les droits suivants pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport,

• REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen	
	Saison 2020/2021	Saison 2021/2022	Saison 2020/2021	Saison 2021/2022
Carte Saison Adulte SOMPORT	98.00 €	100 €		
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 10 unités (- 11 %)	87.00 €	90.00 €		
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 20 unités (- 17%)	81.00 €	85.00 €		
Carte saison raquette	45.00 €	50.00 €		
Carte saison familiale 2 adultes +2 enfants		250.00 €		
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT	40.00 €	45.00 €		
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT Plus de 10 unités (- 10 %)	36.00 €	40.00 €		
Forfait Journée Adulte	9.50 €	10.00 €	6.50 €	6.50 €
Forfait Journée Adulte : Réciprocitaire « Pyrénées » -50%	5.00 €	5.00 €		
Forfait Journée Enfant	6.00 €	6.00 €	3.00 €	3.00 €
Forfait Journée Groupe (15 adultes)	7.80 €	8.00 €	5.00 €	5.00 €
Forfait Journée Groupe (15 enfants)	4.00 €	4.00 €	2.50 €	2.50 €
Forfait Journée Scolaires	1.50 €	1.50 €		
(*) Tarif réduit pour les élèves des établissements scolaires du territoire	1.00 € (*)	1.00 € (*)		
Forfait Jeun's (16 à 25 ans)	7.80 €	7.80 €		

• REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen	
	Saison 2020/2021	Saison 2021/2022	Saison 2020/2021	Saison 2021/2022
Forfait Journée Club Adulte	7.80 €	8.00 €	5.00 €	5.00 €
Forfait Journée Adulte Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 12 %)	6.50 €	6.50 €		
Forfait Journée Club Enfant	4.00 €	4.00 €	2.50 €	2.50 €
Forfait Journée Club Enfant Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 20 %)	3.50 €	3.50 €		
Forfait journée TRIBU (4 adultes en semaine)	30.00 €	32.00 €		
Forfait journée Famille (2 adultes + 2 enfants)	25.00 €	25.00 €		
Forfait journée Piétons raquettes	5.00 €	5.00 €		

FORFAIT PLURI-JOURNEES CONSECUTIVES				
2 Journées Adulte (- 7,5 %) la journée	18.00 €	18.50 €		
3 Journées Adulte (- 10 %) la journée	26.50 €	27.00 €		
4 Journées Adulte (- 12 %) la journée	35.00 €	35.20 €		
2 Journées Enfant (- 8 %) la journée	11.00 €	11.00 €		
3 Journées Enfant (- 10 %) la journée	16.50 €	16.50 €		
4 Journées Enfant (- 12 %) la journée	21.50 €	21.50 €		
Accès salle hors sac et services (sans forfait)	2.00 €	2.00 €		
Sans forfait sur piste	20.00 €	20.00 €		

- **DONNE** la réciprocité identique (tarif réciproitaire) des cartes de « SAISON ADULTE » et « SAISON JUNIOR » délivrées par les sites agréés par Nordique France.  
La carte de site « LE SOMPORT » (saison adulte) donnant accès aux pistes de l'ensemble des sites du Massif des Pyrénées moyennant un tarif réciproitaire,
- **DIT** que sont exonérés de redevances :
  - o Les enfants de moins de 6 ans,
  - o Les personnes encadrant les groupes scolaires, primaires et secondaires, dans la limite de 2 adultes pour 12 enfants,
  - o Durant les cours, les moniteurs français et espagnols diplômés de 1<sup>er</sup> degré national de ski de fond et à jours de leur carte d'encadrement (validité de l'année en cours),
- **FIXE**, pour la saison 2021-2022, les tarifs pour la location de matériel pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport,

Tarifs location	Journée 2020/2021	Journée 2021/2022	Journée Groupe + 15 PERS Agence voyage
Pack Equipement CLASSIQUE ADULTE  Skis + chaussures+ bâtons	9.50 €	10 €	6.80 €

Tarifs location	Journée 2020/2021	Journée 2021/2022	Journée Groupe + 15 PERS Agence voyage
Pack Equipement CLASSIQUE ENFANT  Skis + chaussures+ bâtons Pointure chaussures : du 27 AU 36 Skis < 170 cms  (* ) Tarif réduit pour les élèves des établissements scolaires du territoire	7.50 €	7.50 €	5.50 €  3 € *
Pack Equipement SKATING  Skis + chaussures+ bâtons	15.00 €	15.00 €	12.50 €
Skis ADULTE CLASSIQUE +DE 160 CMS (la paire)	6.50 €	7,00 €	
Skis ENFANT CLASSIQUE Skis < 170 cms (la paire)	5.00 €	5.00 €	
Skis SKATING	10.00 €	10.00 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ADULTE du 37 et +	5.00 €	5.00 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ENFANT du 27 au 36	4.00 €	4.00 €	
CHAUSSURES SKATING	7.50€	7.50€	
BATONS	2.00 €	2.00 €	
RAQUETTES	8.00 €	8.00 €	5.50 €
LUGE	5.00 €	5.00 €	
FARTAGE	7.00 €	7.00 €	
Pack famille (2 adultes + 2 enfants) Equipements classique	25.00 €	25.00 €	

- **FIXE**, pour la saison 2021-2022, les autres tarifs suivants :

1) SECURITE

- Secours sur pistes, zone rapprochée..... 110.00 €
- Secours sur pistes, zone éloignée ..... 185.00 €

2) AUTRES TARIFS

- Organisation course ..... 450.00 €  
(elle comprend : damage, traçage, balisage des pistes et secours).
- Nuitée Gîte du Somport du 01.11.2021 au 30.04.2022 ..... 16.00 €  
(Taxe de séjour de 0.55 € comprise)
- Nuitée Gîte du Somport du 01.05.2022 au 31.10.2022 ..... 14.00 €  
(Taxe de séjour de 0.55 € comprise)

- **S'ENGAGE** à ce que les recettes engendrées par ce service soient totalement destinées au renouvellement du stock, à l'entretien des pistes, des diverses installations et aux actions de promotion des activités. L'application de cette clause pourra être

contrôlée auprès de la Régie Intercommunale par les Maires d'URDOS et de CETTE-  
EYGUN,

- **ADOPTÉ** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY